RML
Grand Namur

Infirmier à domicile

Sous votre prescription, l'infirmier à domicile peut délivrer des séances d'éducation au diabète à vos patients qui bénéficient d'un Pré-trajet et font partie d'un sous-groupe à risque.

Ces séances individuelles ont lieu au domicile du patient uniquement.

Lors de la visite de suivi, soutien à l'autogestion, l'infirmier à domicile

- détecte, objective et examine les risques présents et les problèmes potentiels sur base d'une anamnèse, se son évaluation de la situation globale et de son suivi ;
- communique au bénéficiaire ses conclusions relative aux risques et problèmes potentiels relevés ;
- conseille le bénéficiaire, afin de l'encourager aux soins autonomes à gérer lui-même et à observer et à observer scrupuleusement son traitement, son régime et son hygiène de vie ;
- effectue la mesure et tient un relevé longitudinal des paramètres liés de manière directe ou indirecte au diabète.

Facturation

« La visite de suivi ou soutien de l'autogestion individuelle » code 794312 sera prestée avant le 31/12 de l'année civile de la prescription du médecin généraliste.